

D'où vient alors, que l'on ait mis cette offense sur le compte de sœur Bourgeois ?

Ecartant toute idée de malice, il est évident que l'auteur du racontar *sensationnel* a été victime d'une méprise qui s'explique probablement ainsi :

Les pièces du procès sont de l'écriture du greffier de la justice seigneuriale, Bénigne Basset. Le manuscrit de ce scribe, par suite d'abréviations nombreuses et des formes de certaines lettres n'est pas d'une compréhension facile au premier abord, si bien qu'un lecteur non averti, a pu, sans grand miracle, ne déchiffrer le texte qu'imparfaitement et prendre le témoignage de sœur Bourgeois pour des aveux !

En tout cas, il est vrai que sœur Bourgeois a été impliqué dans un procès concernant "la mort d'une fillette emprisonnée dans un tonneau", mais ce n'était pas en qualité d'accusée, loin de là !

E. Z. MASSICOTTE.

